

COMMUNE DE MAEN ROCH

*Un processus de fusion satisfaisant pour une commune
bénéficiant d'un dynamisme démographique et économique retrouvé*

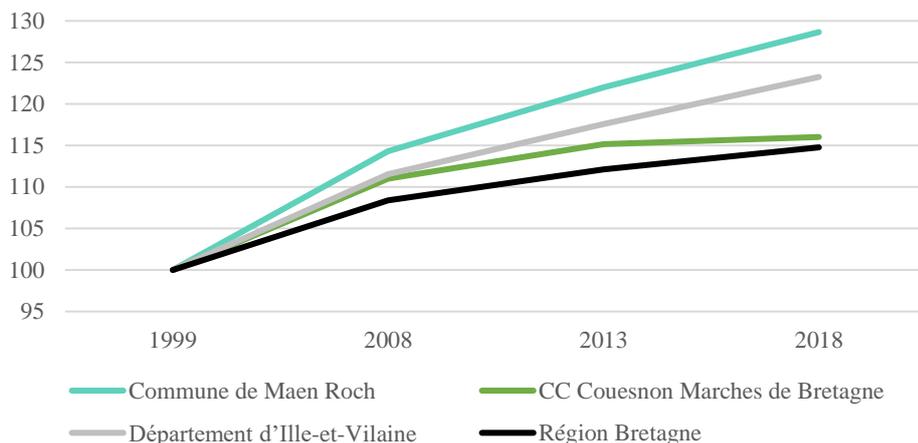
Créée le 1^{er} janvier 2017 par fusion des communes de Saint-Brice-en-Coglès et de Saint-Etienne-en-Coglès, la commune nouvelle de Maen Roch compte environ 5 000 habitants sur un territoire en périphérie des aires d'influence de Fougères et de Rennes. Le fonctionnement général de la collectivité ne présente pas de difficulté notable et sa situation financière, bien qu'assez contrainte, reste saine. Elle doit en revanche réviser le prix de son assainissement collectif, excessif pour l'usager.

Une commune plutôt dynamique, qui a su gérer le processus de fusion

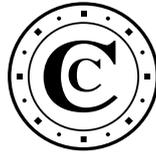
Maen Roch connaît un dynamisme démographique réel depuis le début des années 2000 et bénéficie de la vitalité de la métropole rennaise et du regain de l'agglomération de Fougères. En effet, malgré sa localisation dans une région rurale, la commune est bien desservie. Elle compte de nombreux équipements et une activité économique notable au regard de sa taille. La demande de services s'accroît néanmoins avec l'arrivée de nouveaux habitants et le vieillissement de la population constaté dans le même temps.

Evolution de la population - base 100 en 1999

(source Insee)



La fusion, au périmètre réaliste et aux objectifs concrets, s'est mise en place dans des conditions humaines, organisationnelles et juridiques satisfaisantes, avec pragmatisme, souci d'économies et d'adaptation. Il reste à élaborer une stratégie de gestion du patrimoine, substantiel et en partie vieillissant. Elle devra reposer sur un diagnostic et un suivi fin de ses différentes composantes et déboucher sur une programmation réaliste de l'entretien comme des investissements.



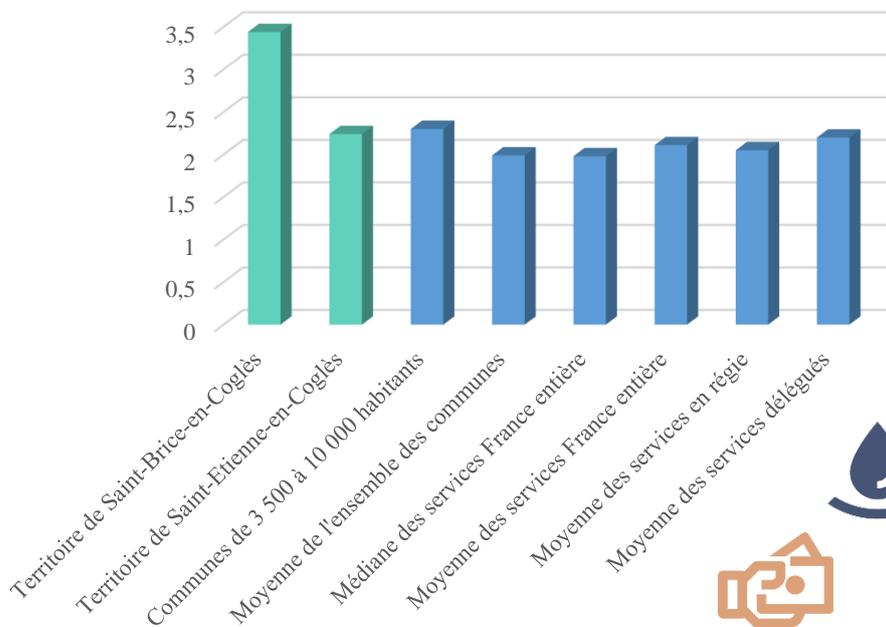
Une situation financière qui n'appelle pas d'inquiétude

La gestion budgétaire pourrait être améliorée, notamment en garantissant une information exhaustive dans les annexes budgétaires, en renforçant le caractère pluriannuel des orientations budgétaires et du programme d'investissement, et en réalisant des prévisions budgétaires plus réalistes et des perspectives plus complètes, axées sur le cycle de financement de l'investissement.

Aucune dérive et aucun coût spécifique injustifié n'ont en revanche été constatés à l'issue de la fusion, qu'il s'agisse de doublons durables ou de dépenses supplémentaires sans fondement. En outre, même si son autonomie fiscale s'est effritée et si son dynamisme n'en fait toutefois pas une commune riche, les recettes de Maen Roch progressent régulièrement, en partie grâce à la fusion. Le niveau de la trésorerie est confortable, bénéficiant d'apports très importants et récurrents du budget annexe de l'assainissement (les deux tiers d'un total de près de 1,5 M€ en 2021). L'utilisateur du service public de l'assainissement fait ainsi une avance permanente et importante au contribuable, sans justification particulière.

Un suréquilibre du budget de l'assainissement collectif en raison d'un prix excessif pour l'utilisateur

Prix de l'assainissement collectif pour le consommateur final, en euros par m³ (2019)



En effet, le budget de l'assainissement collectif est en suréquilibre structurel, ses excédents étant clairement excessifs au regard de ses besoins réellement constatés depuis 2018. La commune doit donc réduire le prix de l'assainissement collectif, comparativement élevé et qui continue d'augmenter, malgré la trésorerie déjà accumulée. Il convient d'assurer davantage de proportionnalité par rapport aux besoins et au coût réel du service. Au regard du niveau et des incertitudes pesant sur les investissements envisagés, la charge supportée par

l'utilisateur actuel du service public de l'assainissement, à travers le prix du service, reste en effet excessive par rapport à celle pesant sur l'utilisateur futur.